

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Avenant n° 1 à la convention multipartite avec l'association France horizon pour la gestion et la coordination de l'espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE Beauvau).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n° 1 à la convention multipartite en date du 8 février 2019 avec l'association France Horizon relative à la gestion et à la coordination de l'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) suite à l'effondrement d'immeubles de la rue d'Aubagne à Marseille, dont le projet est joint au rapport.

Le montant de la subvention s'élève à 150 000 €

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**